

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 27 juin 2022* à 16 h 30, à l'hôtel de ville au 26, rue Ally.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que monsieur le conseiller Jean Précourt, sous la présidence du maire, Monsieur André Descôteaux.

Les membres du conseil ayant tous reçu l'avis de convocation et formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

Les conseillers Steeve Desmarais et Jonathan Gamelin, ainsi que la conseillère Josée Bussièrès sont absents.

Est également présente madame Lyne Boisvert, directrice générale, *greffière et trésorière* agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 22**

**01. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2022-06-215**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert :

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;

**SÉCURITÉ CIVILE**

---

03. Soumission pour la démolition de l'Hôtel Traversy

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

04. Vente d'une partie du trottoir rue Georges

---

Période de questions ;

05. Levée de l'assemblée.

**SÉCURITÉ CIVILE**

---

**03. SOUMISSION POUR LA DÉMOLITION DE L'HÔTEL TRAVERSY**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-06-178 mandate la FQM pour préparer les plans et devis afin de pouvoir déposer un appel d'offres sur le SEAO pour la démolition de l'Hôtel Traversy ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offre sera déposé le 4 juillet 2022 sur SEAO, le conseil fixe la date d'ouverture des soumissions au 18 août 2022 à 11H00 ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires devront avoir accès à l'intérieur du bâtiment afin d'effectuer une visite pour soumissionner pour ces travaux ;

2022-06-216

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Monsieur le maire demande le vote sur cette proposition :

Pour la démolition :

Nathalie Traversy  
Jean Précourt  
Marie-Pier Guévin-Michaud

Contre la démolition :

Monsieur le maire André Descôteaux n'étant pas dans  
l'obligation de voter considérant que tous les conseillers  
présents ont voté pour la démolition, considère qu'il n'est pas  
propice en ce moment de passer à cette étape vu l'arrivée de  
nouveaux propriétaires.

ET RÉSOLU à la majorité des membres du conseil présents,

DE FIXER la date d'ouverture des soumissions au 18 août 2022 à  
11H00 ;

QUE les soumissions devront être valide pour une durée de 60 jours  
après le dépôt des soumissions.

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

#### **04. VENTE D'UNE PARTIE DU TROTTOIR RUE GEORGES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville est propriétaire du  
trottoir sur la rue Georges ;

CONSIDÉRANT QUE Considérant que la municipalité de Pierreville  
vendra des parties du lot 5 745 066 décrites à la description technique  
préparée par Anthony Dubord, arpenteur géomètre, le 13 juin 2022,  
sous le numéro 2306 de ses minutes, aux propriétaires suivants, lesquels  
possèdent des lots adjacents audit trottoir : Rouillard et Frères  
Inc./Gestion Guillaume Rouillard Inc., JMPharma Inc. et Coop de  
solidarité santé Shooner-Jauvin

CONSIDÉRANT QUE Métro Rouillard et Frères, représenté par  
Monsieur Éric Shooner, devront assumer les honoraires pour la  
préparation du certificat de localisation ;

CONSIDÉRANT QUE ces lots seront vendus pour la somme de 1 \$  
chacun ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs documents doivent être signés par la  
Municipalité de Pierreville et les acheteurs afin d'assurer que la vente  
ait bien lieu ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-217

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater  
Monsieur André Descôteaux, maire, ainsi que la directrice générale  
madame Lyne Boisvert à signer pour et au nom de la Municipalité de  
Pierreville tous les documents nécessaires à la vente des lots ci-haut  
mentionnés ; d'abroger la résolution portant le numéro 2021-09-332.

## PÉRIODE DE QUESTION

### 05. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2022-06-218**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit  
levée à 17h22.

---

*André Descôteaux*  
Maire

---

*Lyne Boisvert, CPA, CGA*  
Directrice générale/  
greffière/trésorière